



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3494**

commune (s) :

objet : Champ captant de Crépieux Charmy - Projet INTerfacES - Marché de recherche et développement entre la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

**Commission permanente du 12 novembre 2019****Décision n° CP-2019-3494**

objet :	<b>Champ captant de Crépieux Charmy - Projet INTERfacES - Marché de recherche et développement entre la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017 - 1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Contexte**

Le champ captant de Crépieux-Charmy, principal captage pour l'alimentation en eau potable de la population de la Métropole de Lyon, présente un enjeu primordial. Garantir la pérennisation de la ressource en eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, nécessite de comprendre le fonctionnement de ce site dans son ensemble. Du fait de la complexité et de la pluridisciplinarité mises en jeu, une plateforme recherche a été créée en 2010. Cette plateforme recherche permet une forte collaboration entre chercheurs et opérationnels.

Suite aux précédents travaux réalisés au sein de cette plateforme recherche, et du fait de la forte interaction qui existe entre les eaux de surface (cours d'eau et bassins d'infiltration) et les eaux souterraines, il a été établi que deux axes de recherche majeurs sont nécessaires à approfondir dès à présent : la quantification des échanges nappe-rivière et la capacité auto-épuratoire des interfaces impliquées dans les échanges nappe-rivière (berges) et dans les bassins d'infiltration (interface eau-sédiment).

Garantir la pérennisation de la ressource en eau nécessite donc de mieux connaître et identifier les phénomènes qui se produisent au niveau des "interfaces". D'où le nom de ce nouveau projet de recherche : le projet INTERfacES.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3208 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé la convention de partenariat encadrant ce projet entre la Métropole de Lyon, la société Eau du Grand Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le CNRS, les Universités de Grenoble Alpes et Claude Bernard et EZUS Lyon.

Cette convention prévoit dans son article 8 qu'un marché de recherche et développement sera établi entre la Métropole et le CNRS (Délégation Rhône-Auvergne) pour la durée du projet.

**II - Organisation du marché**

Le marché de recherche et développement, au sens de l'article L 2512-5 2° du code de la commande publique, est prévu sur une durée de 5 ans conformément à la convention de partenariat.

Le montant global du présent marché est établi à 346 287 € HT, soit 31,2 % du montant du projet INTERfacES.

Ce montant correspond à l'autofinancement de la part du CNRS et à la part de financement de la Métropole sur les 5 ans du projet.

La répartition financière prévue est la suivante :

Année	CNRS		Métropole de Lyon		Montant annuel du marché (en € HT)
	Montant autofinancement (€ HT)	Pourcentage du montant global du présent marché	Montant financement (€ HT)	Pourcentage du montant global du présent marché	
2019	6 600	1,9	26 000	7,5 %	32 600
2020	48 729	14,1	26 000	7,5 %	74 729
2021	61 929	17,9	26 000	7,5 %	87 929
2022	61 929	17,9	26 000	7,5 %	87 929
2023	42 129	12,2	20 971	6,1 %	63 100
<b>Global 2019-2023</b>	<b>221 316</b>	<b>64</b>	<b>124 971</b>	<b>36 %</b>	<b>346 287</b>

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de recherche et développement entre la Métropole et le CNRS pour le projet INTERfacES du champ captant de Crépieux Charmy.

**2° - La dépense** d'exploitation en résultant, soit 124 971 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'eau - exercices 2019 à 2023 - chapitre 011 - opération n° 1P20Q2192.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.**